



Rentrée : rumeurs et perspectives

Suite aux récents changements à la tête d'AXA CS (avec Rob Brown à la Direction Générale et Gaëlle Olivier à la Présidence), l'arrivée de Laurent Barbagli aux commandes d'AXA Matrix, les quelques adaptations organisationnelles qui ont suivi et, pour le groupe, le remplacement d'Henri de Castries par Thomas Buberl, l'été 2016 aura été propice à de nombreuses rumeurs, au sujet desquelles vous êtes nombreux à nous avoir interpellés.

Ainsi l'approche de la fin du bail de nos locaux Parisiens (fin 2018) s'est transformée en déménagement planifié en banlieue. A notre connaissance, la Direction réfléchit à l'opportunité de reconduire ou pas les baux actuels. Cette réflexion ne doit pas être qu'économique et si elle devait aboutir à une décision de déménagement, elle devrait se faire dans le sens d'un vrai plus pour les salariés et en tenant compte de la relation avec les clients et les courtiers. Vos élus CFE-CGC gardent en tête la volonté du groupe de déployer le Flex-Work à grande échelle, c'est un paramètre à ne pas négliger car il n'est possible qu'avec le télétravail.

De manière générale, la CFE-CGC demande à la Direction une plus grande communication pour tous les sujets qui concernent l'entreprise, pour ne pas laisser s'installer un climat de doute et méfiance.

Nous continuerons à suivre avec la plus grande attention les éventuels changements à venir quels qu'ils soient pour mettre en avant, lors de nos discussions avec la Direction, l'emploi, les contraintes et le bien-être des salariés.

Loi travail

Au-delà des nombreux débats suscités, la loi travail apporte également son lot de nouveautés dont les médias n'ont guère fait écho mais que vos élus CFE-CGC ont pris le temps de relever.

Ainsi on peut noter quelques nouveautés concernant les congés exceptionnels (dont certains sont définis pour le groupe AXA dans l'accord du 11 octobre 2001) :

- Le PACS donne légalement droit à 4 jours de congés, contre 1 dans l'accord
- Le décès d'un frère ou d'une sœur : 3 jours d'absence au lieu de 2.
- L'annonce du handicap d'un enfant : 2 jours.

Les autres améliorations portées par cette loi sont équivalentes ou inférieures à ce dont nous bénéficions au sein du Groupe.

Par ailleurs, la loi prévoit un congé pouvant aller jusqu'à un an en cas de proche atteint d'une pathologie grave ou encore lorsqu'un proche (conjoint, concubin, ascendant, descendant etc..) présente un handicap ou une perte d'autonomie grave.

A noter également que tout salarié devrait avoir droit à 2 jours de congés supplémentaires par an et par enfant de moins de 15 ans, dans la limite d'un total de 30 jours de congés payés annuels. Enfin, les congés payés peuvent être pris dès leur acquisition et non de manière anticipé comme actuellement.

Nous attendons cependant de voir comment la Direction va inclure toutes ces nouveautés au niveau du groupe dans le cadre du forfait en heures ou en jours, qui définit le nombre de jours ou d'heures travaillés dans l'année.

Nous profiterons des réunions des délégués du personnel pour demander à la Direction comment seront mises en places toutes ces nouvelles dispositions. D'autres modifications, comme le fonctionnement de la médecine du travail (délai entre deux visites médicales par exemple) devront être précisées par décret.
Si vous avez des questions relatives à ces nouvelles dispositions, contactez vos élus CFE-CGC.

Politique parentale du Groupe AXA dans le monde.

Bonne nouvelle, le comité de management du groupe AXA a récemment diffusé, pour implémentation dès le 1^{er} janvier 2017 dans les différents pays, une nouvelle politique parentale mondiale, déjà présentée et débattue avec les élus du Comité Européen en mai 2016.

Vos représentants CFE-CGC, qui avaient interpellé la Direction à ce sujet au début de l'été, se réjouissent de la mise en place de nouveaux droits pour tous les salariés du groupe. S'il reste à savoir comment ces droits seront définis (accord, règlement...), leur nature est toutefois déterminée:

- Congé de 16 semaines entièrement payé pour le parent "primaire"
- Congé de 4 semaines entièrement payé pour le "coparent"
- "Agile Work" ou réduction de 10% du temps de travail pendant les 6 mois suivants, pour les 2 parents.

Pour le groupe, ces nouveaux droits sont dans la lignée de l'Ambition 2020. Vos élus CFE-CGC se félicitent que l'innovation, la confiance et l'inclusion soient plus que des mots et s'appliquent aux salariés.

Vous aurez noté que les termes de parent primaire et coparent (des termes issus de la présentation du groupe) visent à couvrir tout type de famille dans le cadre de la politique d'inclusion du groupe.

Reprise de l'activité Plaisance à AXA France

Au mois de juillet, lors du CCE (Comité Central d'Entreprise) d'AXA France et du CE d'AXA CS, une « Information en vue de la consultation sur le projet de reprise de l'activité plaisance » a été présentée. Le projet prévoit le transfert d'une quinzaine de salariés vers AXA France et la reprise de l'activité plaisance en souscription et en sinistre. Le Yachting reste une activité d'AXA CS, comme elle l'a toujours été.

Malheureusement, l'activité plaisance étant toujours restée la propriété d'AXA France, AXA Corporate n'a d'autre choix que de s'incliner devant cette reprise. Les exigences de vos représentants CFE-CGC porteront donc sur le devenir des salariés concernés, leur accompagnement et la préservation de leurs intérêts. L'opération de transfert aurait lieu au plus tard début 2017.

Télétravail

Les négociations relatives à un accord sur le télétravail vont enfin commencer chez AXA CS. Les salariés du « pilote » devraient voir leurs avenants prolongés dans l'attente de l'accord définitif .

Pour nous contacter

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un de vos représentants CFE-CGC



Vos élus CFE-CGC :

Patricia Nunez	57 91 63	Marie-Christine Leclercq	57 85 84	Elodie Maggi	57 88 57
Yves Dremière	57 84 51			Sandrine Boisset	57 83 08
Guillaume Robieux	57 91 35	Olivier Pelras	57 84 43	Wilfried Fayolle	57 91 03
Christiana Peter	57 92 61	Paul de Torres	57 92 28	Muriel Mont	57 96 79
Laurent Lamarle	57 85 18	Isabelle André	57 89 99	Véronique Lagoutte	57 80 31
Adeline Sangu	57 95 56	Sandrina Caraco	57 82 26	Jean-F. Grelier	57 81 78
Hedi Ben Sedrine	57 92 24	Eric Gaulmin	57 85 74	Michel Teixeira	57 94 15